



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Parks Canada Agency – Central Registry
111 Water Street East
Cornwall, Ontario, K6H 6S3**

Bid Fax: 877-558-2349

Questions and answers #2
Questions et réponses #2

Request for a Standing Offers
Demande d'offres à commandes

Canada, as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency hereby requests a Standing Offer on behalf of the identified users herein.

Le Canada, représenté par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency
Contracting Operations
111 Water Street East
Cornwall, Ontario, K6H 6S3**

Title - Sujet RFSO – Trail Consulting Services – National Parks, National Historic Sites, National Marine Conservations Areas and National Urban Parks in all Canadian Provinces. DOC – Services de consultation en matière de sentiers – Parcs nationaux, lieux historiques nationaux, aires marines nationales de conservation et parcs urbains nationaux dans tous les provinces du Canada.	
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P301-15-0011	Date 2015-08-11
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-15-00691666	
Client Reference No. – No. de référence du client	
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – à 02:00 PM on – le 2015-08-20	Time Zone Fuseau horaire - Eastern Daylight Saving Time (EDT) / Heure Avancée de l'Est (HAE)
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde Sheldon.lalonde@pc.gc.ca	
Telephone No. - No de téléphone (613) 938-5948	Fax No. – No de FAX: (866) 246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein	

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER

A ÊTRE COMPLETER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur : Telephone No. - No de telephone: Facsimile No. - N° de télécopieur:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) Name _____ Title _____ Signature _____ Date _____	

QUESTIONS AND ANSWERS #2

Questions et réponses #2

August 11 2015 / le 11 août 2015

Question 1: In item 6.1.2 the second point, in French we speak of environmental analysis reports, while in English it is called "environmental scan report". What are we to understand from this deliverable? Does the environmental analysis have elements in the report pertaining to environmental engineering? Or are we rather talking about collecting factual and strategic data that have to do more with the observation (visual surveys) statistics and surveys?

- In item 6.2.2 the fourth point, is it understood that under the consultant (we) did not produce plans and specifications?

Answer 1: An environmental scan report is an objective review of the current and anticipated factors that may impact the planning and decision making process. These can include industry best practices, recreation trends, local and non-local trails and trail use, current trail conditions, etc.

6.2.2 is the Consultant reports created in the SOW.

Question 1 : Le deuxième point de l'article 6.1.2 fait référence en français aux rapports d'analyse environnementale, alors que la version anglaise discute d'un rapport d'examen situationnel (« environmental scan report »). Que doit-on comprendre au sujet de cet élément livrable ? L'analyse environnementale comporte-t-elle des éléments se rapportant au génie environnemental ? Ou s'agit-il plutôt de recueillir des données factuelles et stratégiques qui ont plus à voir avec les observations (études visuelles), les statistiques et les enquêtes ?

- Au quatrième point de l'article 6.2.2, doit-on comprendre que selon l'expert-conseil (nous) n'avons pas produit les plans et le cahier de charges ?

Réponse 1 : Un rapport d'analyse environnementale est un examen objectif des facteurs actuels et escomptés qui pourraient avoir une incidence sur le processus décisionnel et de planification. Ces facteurs peuvent inclure les meilleures pratiques de l'industrie, les tendances dans le domaine des loisirs, les sentiers locaux et extérieurs et leur utilisation, la condition actuelle des sentiers, et autres.

6.2.2 fait référence aux rapports de l'expert-conseil créés dans l'énoncé de travail.

.....

Question 2: CS 8 (page 44) it appears that potential sub-consultants will be determined as required, project specific to be approved at time of need. Appendix D - Team Identification allows for several sub-consultants to be identified.

We feel that the Specialist Consultants required has the potential to vary greatly (surveyor, ecologist, botanists, geotechnologists, structural engineers, etc.) and will be specific to each site.

Are we required to identify potential sub-consultants as part of the team? If yes which specialists should be included? If so how are they to be accounted for in the Standing Offer Fee Tables.

Answer 2: The Standing Offer Fee Table addresses the components required in the Statement of Work, it is up to each proponents to decide how their fees will be distributed amongst their team to provide the hourly rate.

Question 2 : Sous *Services d'experts-conseils 8* (page 44), tout semble indiquer que les sous-traitants potentiels seront désignés au besoin, selon les exigences du projet et devront être approuvés au moment où ils seront requis. L'annexe D, section Identification de l'Équipe, permet de désigner plusieurs sous-traitants.

Nous sommes d'avis que les experts-conseils spécialisés requis peuvent varier grandement (arpenteurs, écologues, botanistes, ingénieurs en géotechnique, ingénieurs en structures, ou autres) et qu'ils seront désignés en fonction de chaque chantier. Sommes-nous tenus d'identifier les sous-traitants potentiels en tant que membres de l'équipe ? Le cas échéant, quels spécialistes doit-on inclure ? Et si oui, de quelle façon doit-on rendre compte de ces derniers dans les tableaux des frais de l'offre à commandes ?

Réponse 2 : Les tableaux des frais de l'offre à commandes tiennent compte des éléments requis dans l'énoncé des travaux et il appartient donc à chaque promoteur de décider de la façon dont seront répartis les frais au sein de son équipe afin de fournir le taux horaire.

.....

Question 3: Article 2.1 Requirement for Proposal Format – bullet point number 7 refers to “organizational charts” being counted as two pages, is there a requirement for us to provide an organizational chart? If so, is there a set list of personnel and their experience requirements??

Answer 3: Section 2.1 is a standard aid in preparing your proposal. SRE 3 details requirement for this request.

Question 3 : Article 2.1 - Exigences concernant le format de la proposition : la puce n° 7 fait état d'«organigrammes » qui doivent compter pour deux pages. Sommes-nous tenus de fournir un organigramme ? Si oui, existe-t-il une liste d'employés prédéterminée indiquant ce qui est exigé d'eux en matière d'expérience ?

Réponse 3 : L'article 2.1 sert de guide standardisé pour vous aider à préparer votre proposition. SRE3 décrit en détail les exigences relatives à cette demande.

.....

Question 4 : Section 3.1.2 and 3.1.3 – Can you please clarify the terms Consultation and Facilitation, does consultation refer to consulting rather than to public/stakeholder engagement?

Answer 4: Consultation refers to the action of meeting in order to seek advice. Consultation may or may not include public/stakeholder engagement. Facilitation is the process of designing and running a successful meeting. Facilitation may or may not include public/stakeholder engagement.

Question 4 : Articles 3.1.2 et 3.1.3 – Pourriez-vous préciser le sens des termes « consultation » et « facilitation » ? Le terme « consultation » renvoie-t-il aux services d'experts-conseils plutôt qu'à l'implication du public/d'intervenants ?

Réponse 4 : Le terme «consultation » fait référence à l'action de se réunir dans le but d'obtenir des conseils. La consultation peut inclure l'implication du public/d'intervenants. Le terme « facilitation » désigne la conception et la tenue de réunions réussies. La facilitation peut inclure l'implication du public/d'intervenants.

.....

Question 5: Section 3.2.3: F “Provide letters of reference from the client or group involved for each of the listed projects” – do these letters of reference count towards the 15 page limit??

Answer 5: Yes.

RFSO – Trail Consulting Services – National Parks, National Historic Sites, National Marine Conservations Areas and National Urban Parks in all Canadian Provinces.

DOC – Services de consultation en matière de sentiers – Parcs nationaux, lieux historiques nationaux, aires marines nationales de conservation et parcs urbains nationaux dans tous les provinces du Canada.

SOLICITATION No. / DEMANDE DE PROPOSITIONS N° : **5P301-15-0011**

Question 5 : Article 3.2.3 : F« Fournir des lettres de références du client ou du groupe impliqué dans chacun des projets énumérés » - ces lettres de références doivent-elles être comprises dans la limite de 15 pages ?

Réponse 5 : Oui.

.....
Question 6: Price Proposal: Travel to Site: Without knowing the exact location of the site it is hard to calculate travel costs, is this item inclusive of travel disbursements?

Answer 6: Travel Costs in the Standing Offer Price Proposal are hourly rates within the Park or Historic Site location. Disbursement Cost - travel is related to distance between Consultant Office and the park or historic site in question.

Question 6 : Proposition de prix : Déplacements vers le lieu des travaux : Sans connaître l'emplacement exact du chantier, il est difficile de calculer les coûts en matière de déplacement. Cet élément fait-il partie des frais de déplacement ?

Réponse 6 : Les frais de déplacements mentionnés dans l'offre à commandes sont des frais horaires encourus dans les limites physiques du parc ou du lieu historique. Les frais de déplacement concernent la distance à parcourir entre les bureaux de l'expert-conseil et le parc ou lieu historique en question.

.....